

REPUBLIQUE FRANCAISE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

N° 05 / 2018

Séance du Conseil Municipal

L'an 2018

Et le 06 Février 2018

A 19 heures 30

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 29 janvier 2018

Date d'affichage : 30 Janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

Présents : Mesdames BASSET Mireille, BECHON Marjolaine, DEBATISSE Sylvie, TARAGNAT Michelle, et Messieurs ARNAUD Bernard, COGNET Jean-Pierre, DOSISSARD Pascal, DUBOST Etienne, DUBOST Nicolas et PERCHE Serge.

Absents excusés : Mesdames BRUEZ Andréa et YTOURNEL Adeline, et Messieurs CUBIZOLLES Mickaël et CHAZALET Rémy.

Absent non excusé : Monsieur RODDIER Daniel.

Absente ayant donné procuration : YTOURNEL Adeline

A été nommé secrétaire : Mr COGNET Jean-Pierre

Objet de la délibération n° 05 / 2018 :

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIA

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de St Rémy sur Durolle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'objet de la délibération n° 80/2017 précisant la proposition des modifications statutaires concernant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l' Agglomération de St Rémy sur Durolle. La modification des statuts du SIA est prévue, notamment, pour renforcer sa structure de financement.

Monsieur le Maire explique que Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l' Agglomération de St Rémy sur Durolle lors de sa séance du 14 Décembre 2017, a validé trois délibérations :

- Délibération N° 2017-12-14/05 : Approbation des nouveaux statuts du SIA
- Délibération N° 2017-12-14/03 : Mise en place d'une adhésion des communes au Syndicat et Fixation du prix de l'adhésion annuelle à 2 € par habitant
- Délibération N° 2017-12-14/04 : Mise en place d'un abonnement annuel au service assainissement payé par les usagers soit 35 € par foyer.

Ayant entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts du syndicat.

A l'unanimité des membres présents plus un vote par procuration, le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l' Agglomération de St Rémy sur Durolle.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge PERCHE

